COMMUNE DE NANTIAT
87140 - NANTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de NANTIAT (Haute-Vienne)

Vu le code de la route ;
Vu le code des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu la demande d'arrêté de police de circulation reçue le 9 juin 2025, de Maud QUIFFET, régisseuse générale pour la société F Comme Film– 10-12 rue Edouard Nortier - 92200 - NEUILLY SUR SEINE, **pour le tournage d'une séquence de film.**
Considérant cet évenement, il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - : A l'occasion du tournage d'une séquence de film

- Une partie de la RD5 sera fermée à la circulation (sauf pour les services de secours) devant la gendarmerie : de l'embranchement de l'Avenue de la Gare jusqu'à l'embranchement de la rue de la Querelle.
    - Les véhicules arrivant de l'Avenue de la Gare pourront emprunter l'Avenue de l'Hôtel de Ville ➔la rue du 11 novembre ➔ Rue Montplaisir ➔ Avenue des Pins
    - Les véhicules arrivant de l'Avenue de Pins pourront emprunter la Place du commerce ➔ rue du 11 Novembre ➔ Avenue de l'Hôtel de Ville
    - Les véhicules arrivant de l'Avenue de l'Hôtel de Ville pourront emprunter la rue du 11 Novembre ➔ rue Montplaisir ➔ Avenue des Pins

Tournage prévu le vendredi 20 juin 2025 entre 13h et 23h00.

ARTICLE 3 -: L'obligation ci-dessus sera matérialisée par l'implantation de panneaux « Route barrée » et « Déviation ».

ARTICLE 4 - : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la législation temporaire. Elle sera mise en place, surveillée, entretenue et déposée par les soins et aux frais de l'équipe de tournage.

ARTICLE 5 - : Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- Au bénéficiaire pour attribution,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bellac,
- Monsieur le Président du SDIS de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Responsable de l'agence postale,
- Monsieur le responsable du service SAMU/SMUR 87.
- Monsieur le responsable départemental de l'antenne technique d'Ambazac

NANTIAT le 16 juin 2025

Le maire
Daniel PERROT

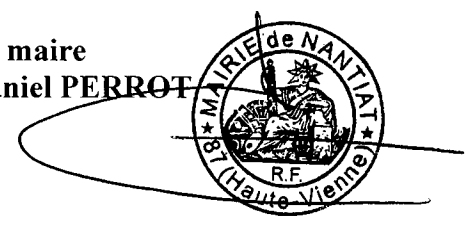

Histoires de la nuit
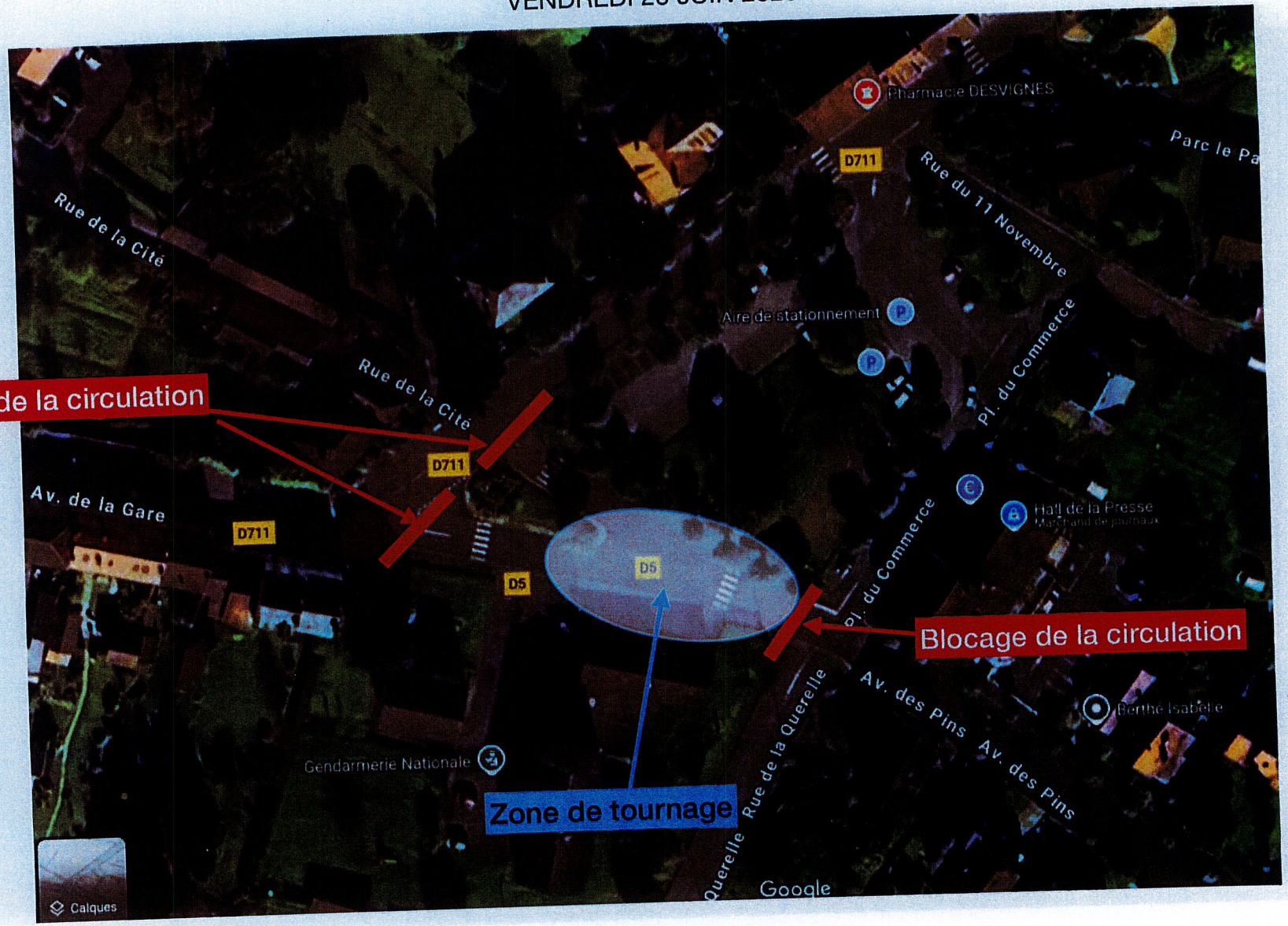
VENDREDI 20 JUIN 2025